

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

3003 Berne, le 31 janvier 1974

o.121.53. (53e) - MY/my

Ba -1. Feb. 74 18

CONFIDENTIEL

Aux Ambassades de Suisse à:

Ankara ✓  
 Bruxelles ✓  
 Cologne ✓  
 Copenhague ✓  
 Dublin ✓  
 La Haye ✓  
 Londres ✓  
 Luxembourg ✓  
 Oslo (aussi pour l'Islande) ✓  
 Paris ✓  
 Rome (aussi pour Malte) ✓  
 Stockholm ✓  
 Tel-Aviv (pour Chypre) ✓  
 Vienne ✓

Au Représentant permanent de  
 la Suisse auprès du Conseil  
 de l'Europe

S t r a s b o u r g ✓

A la Délégation suisse près  
 l'Organisation de coopération  
 et de développement économiques

P a r i s ✓

A la Mission suisse auprès des  
 Communautés européennes

B r u x e l l e s ✓

A la Délégation suisse près  
 l'Association européenne de  
 libre-échange

G e n è v e ✓

Conseil de l'Europe  
 53ème Session du Comité des Ministres

---

Monsieur l'Ambassadeur,

La 53ème session du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe s'est tenue le 24 janvier 1974 à Strasbourg, sous la présidence du Ministre autrichien des affaires étrangères, M. R. Kirchschräger. Pas moins de neuf ministres des affaires étrangères - dont le Chef du Département politique - ainsi que quatre secrétaires ou sous-secrétaires d'Etat assistaient à cette réunion. Alors que, lors des dernières sessions, on avait déploré l'absence des ministres des affaires étrangères des pays membres des Communautés européennes, cette année, quatre d'entre eux, M. Scheel pour la République fédérale d'Allemagne (président

du Conseil des Ministres des Communautés), M. Thorn pour le Luxembourg, M. Guldberg pour le Danemark et M. Fitzgerald pour l'Irlande s'étaient rendus à Strasbourg. Etaient présents, en ce qui concerne les autres pays membres du Conseil de l'Europe, les Ministres des affaires étrangères de l'Autriche (M. Kirchschläger), de Chypre (M. Christophides), de la Norvège (M. Frydenlund) et de la Suède (M. Andersson).

L'ordre du jour de la 53ème session était particulièrement chargé puisque 10 points y figuraient. Les débats qui présentèrent un intérêt certain, notamment lors de la discussion des deux thèmes politiques soumis à l'attention du Comité, ne se terminèrent que vers 19.30 h.

Les différents points importants de l'ordre du jour appellent de notre part les commentaires suivants:

#### 1. Rôle futur du Conseil de l'Europe

La tâche confiée à un groupe de six représentants permanents (Danemark, France, Italie, Suisse, Suède, Turquie) par le Comité des Ministres à sa 52ème session a abouti à l'établissement d'un rapport et à une résolution adoptée à l'unanimité par les Ministres le 24 janvier. Ce dernier texte, tout en soulignant l'importance des possibilités d'action politique du Conseil de l'Europe, fixe d'abord le catalogue des activités où il devrait se concentrer. A ce propos, si chacun insiste sur l'aspect droits de l'homme, certaines délégations voudraient mettre l'accent sur les activités sociales et socio-économiques, notamment le problème des travailleurs migrants (Turquie, Chypre...), d'autres sont plus enclines à favoriser les activités de santé et de sécurité sociale (Suède), voire même de coopération culturelle (Irlande).

Il confie ensuite un certain nombre de mandats aux Délégués tendant notamment à établir des critères généraux pour le choix des différentes activités du Programme de travail, d'étudier les

mesures afin de donner à la Conférence européenne des pouvoirs locaux une fonction plus importante dans le contexte européen, d'examiner les structures des comités d'experts ainsi que leurs méthodes de travail... Enfin, dans un chapitre consacré aux relations extérieures du Conseil de l'Europe, la résolution prévoit divers moyens tendant au renforcement à tous les niveaux de la coopération entre cette Organisation et les Communautés européennes ainsi que d'autres institutions interétatiques (OCDE, Office des Nations Unies à Genève, UNESCO, AELE..). A cet égard, il est envisagé de créer prochainement un Bureau de liaison avec les Communautés à Bruxelles.

Cette résolution a été bien accueillie. Si quelques délégations ont regretté qu'elle ne soit pas plus ambitieuse et hardie dans ses réalisations, la plupart d'entre elles ont estimé qu'elle était avec raison surtout réaliste et pragmatique. Comme l'a dit expressément M. Thorn, il aurait été difficile d'aller plus loin sans risquer de compromettre l'accord général. En fait, comme l'avait déjà démontré le rapport dit Reverdin sur le rôle futur du Conseil de l'Europe discuté au sein de l'Assemblée Consultative, il est apparu une remarquable identité de vues des Ministres quant à l'utilité de l'Organisation de Strasbourg dans le contexte politique actuel. Il se peut - comme l'a affirmé M. Scheel - que si l'objectif que se sont fixé les Communautés européennes au Sommet d'octobre 1972, à savoir la constitution d'une union politique européenne d'ici à 1980, était atteint, le Conseil de l'Europe verrait le nombre de ses pays membres réduit, puisque les Neuf seraient remplacés par une seule entité. Mais son importance en ressortirait même accrue, le forum de Strasbourg devenant alors indispensable au dialogue entre tous les Etats démocratiques du continent.

## 2. Echange de vues relatif à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe

Le débat sur ce point fut non seulement ample - 11 orateurs y prirent la parole - mais surtout franc et ouvert. On y eut très nettement l'impression que les délégations ne cherchaient pas à dissimuler leurs hésitations ou d'éventuelles positions tactiques, mais qu'au contraire elles étaient heureuses de disposer d'une telle tribune pour faire part de leurs appréhensions ou de leurs espoirs sur l'aboutissement de la Conférence.

Il serait exagéré de parler en l'occurrence d'une division entre pays membres des Communautés et les autres Etats du Conseil de l'Europe. Mais, d'une manière générale, on doit reconnaître une plus grande réticence, voire même un certain pessimisme, au sein des Neuf quant aux chances de succès de la Conférence. Le Ministre des affaires étrangères du Luxembourg notamment estime que, dans la phase actuelle, "les résultats sont satisfaisants pour tous les problèmes qui intéressent surtout les pays de l'Est. Ils le sont très peu, ou nettement moins, pour ceux qui intéressent davantage les pays occidentaux".

D'un autre côté, et en cela M. Thorn s'est vu appuyé par les chefs des délégations française et britannique, il repousse l'idée de "la création d'un organisme permanent, quelle qu'en soit la forme, tant que la preuve n'aura pas été apportée qu'il contribuera sérieusement à améliorer les relations entre les pays de l'Europe et qu'il ne sera pas un moyen pour les pays de l'Est de s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Occident".

Les représentants des trois pays neutres, de la Norvège et de la Turquie estiment en revanche, sans non plus se faire trop d'illusions, qu'il est encore prématuré de se prononcer sur

les résultats possibles de la CSCE. La Conférence a toutefois contribué utilement à la détente en Europe; elle a permis l'ouverture de discussions multilatérales dont l'Europe occidentale peut tirer un profit bien plus appréciable que si elles avaient lieu sur une base bilatérale (Norvège). Sur ce dernier point, il est intéressant de relever la position toute particulière adoptée par le chef de la délégation française, le Secrétaire d'Etat Deniau: "La détente ayant ainsi progressé par des conversations multilatérales, on pourra revenir aux méthodes bilatérales, quitte à utiliser à nouveau un peu plus tard les procédures multilatérales pour faire le point. C'est en recourant à ces méthodes successives que l'on a le plus de chance de réaliser un réel progrès."

### 3. Relations entre l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique

A côté d'interventions des représentants de la Suisse et de la France, ce point permit au Ministre des affaires étrangères de la RFA, M. Scheel, de faire un long et brillant exposé sur la coopération politique dans le cadre des Communautés à l'égard des Etats-Unis et sur la situation nouvelle qui a surgi dans le dialogue atlantique. Il montra à cet égard l'embarras des Etats-Unis de constater parfois en face d'eux "un partenaire unique représentant une entité politique nouvelle" alors que le plus souvent ils ont encore affaire "à une multiplicité d'Etats qui, membres de ces Communautés, ne tiennent pourtant pas tous le même langage". Par ailleurs, il s'efforça de détruire la crainte que l'Europe des Neuf ne cherche à définir son identité en s'éloignant de l'Amérique. M. Scheel déclara à ce propos:

"Cette préoccupation n'est pas fondée: l'Europe doit se définir en elle-même et c'est ce qu'elle cherche à faire, malaisément car la tâche n'est pas facile. L'identité européenne sera un fait le jour où tous les Etats européens prendront la même position sur les problèmes essentiels et qu'ils seront capables d'agir de façon concertée."

- 6 -

Le Secrétaire d'Etat français auprès du Ministre des affaires étrangères, M. Deniau, tint un langage grosso modo similaire. Pour lui,

"Définir l'entité européenne ne consiste pas seulement à recenser un héritage commun, mais à mettre au point des rapports entre les Communautés et les autres entités du monde. A cet égard, c'est par rapport aux Etats-Unis d'Amérique qu'il importe au premier chef que les Communautés définissent leur identité.

En marchant vers l'unité tout en maintenant les rapports transatlantiques, les Neuf ont conscience de tendre vers un objectif commun à l'ensemble des Etats membres du Conseil de l'Europe."

Comme pour le sujet précédent, les Ministres ont décidé ensuite de maintenir ce point, vu son importance, à l'ordre du jour de la prochaine session.

#### 4. Terrorisme international

L'Assemblée Consultative ajoute un très grand prix à ce sujet et c'est au fond à son insistance qu'il est remis régulièrement à l'ordre du jour du Comité des Ministres. Le 24 janvier, les Ministres ont adopté à ce propos une résolution (74) 3 qui ne fait que répéter des principes déjà contenus dans les Conventions de la Haye et de Montréal. Il y est en effet recommandé aux gouvernements des Etats membres, soit de donner suite à une demande d'extradition qui serait présentée en l'espèce, vu le caractère de particulière gravité des actes de terrorisme international, soit de soumettre l'affaire à leurs autorités compétentes pour l'exercice de l'action pénale.

Alors même que cette résolution n'apporte guère d'élément nouveau à la situation existante, elle n'en donna pas moins lieu à un long incident de procédure. Le Délégué de Malte proposa en effet d'emblée de retirer cet objet de l'ordre du jour, estimant que toute discussion de cette matière était inopportune dans les circonstances actuelles. Ce point de vue

- 7 -

fut attaqué par les délégations autrichienne, irlandaise, turque, allemande et italienne. C'est d'ailleurs à l'unanimité des Etats membres, à l'exception de Malte qui s'abstint, que le projet de résolution fut adopté.

Sur le fond même du problème, les quelques délégations qui intervinrent, reconnurent surtout son caractère universel et partant, que les "Nations Unies offraient le cadre approprié à l'élaboration d'une solution efficace, c'est-à-dire qui soit acceptée par la quasi-unanimité des Etats et qui prenne en considération l'ensemble des données complexes du terrorisme international" (France).

L'attitude du Comité des Ministres en l'espèce ne rencontre néanmoins toujours pas l'approbation des parlementaires de l'Assemblée Consultative. Comme on le vit le lendemain au cours du colloque, ceux-ci insistent pour que des solutions concrètes soient trouvées sur le plan européen. A cet effet, ils demandent la convocation urgente d'une Conférence européenne des ministres de l'intérieur susceptible de coordonner les mesures de prévention et de répression contre le terrorisme.

#### 5. Progrès de la coopération européenne

Les représentants de la RFA, au nom des Communautés, et de la Suisse, au nom de l'AELE, se bornèrent à présenter les rapports écrits sur ces deux institutions européennes qui avaient été distribués avant la session. Le Secrétaire général adjoint, M. Sforza, présenta la note relative à la coopération européenne dans le cadre du Conseil de l'Europe. Ce point de l'ordre du jour ne donna pas lieu à un débat.

## 6. Colloque avec l'Assemblée Consultative

Le 25 janvier au matin eut lieu le traditionnel colloque entre le Comité des Ministres et les parlementaires de l'Assemblée Consultative. Du côté gouvernemental, étaient présents 5 ministres des affaires étrangères et 3 secrétaires d'Etat tandis que les parlementaires n'étaient pas moins de 45, dont MM. les conseillers aux Etats Leu et Reverdin et M. le conseiller national Hofer (Berne).

Le thème du colloque était "la solidarité des Etats membres du Conseil de l'Europe face à la crise provoquée par les événements du Proche-Orient". D'une manière générale, les parlementaires exprimèrent le regret que les Etats européens, et notamment ceux des Communautés, n'aient pas pu présenter un front commun lors de la récente crise pétrolière. Une critique un peu plus incisive à l'égard de la France par le député démocrate-chrétien de Hambourg, M. Blumenfeld, concernant la vente d'armes aux pays arabes et la conclusion de contrats pétroliers avec l'Arabie Saoudite provoqua néanmoins une vive réaction de la part du Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. de Lipkowski.

En fin de séance fut abordé également le problème du terrorisme puis, lors d'un huis clos strict, le président de l'Assemblée Consultative, M. Vedovato, exposa aux Ministres certaines idées tendant à accroître le dialogue, notamment sur le plan politique, entre les deux organes du Conseil de l'Europe. C'est ainsi qu'il suggère la création d'un comité formé par les directeurs politiques des Ministères des affaires étrangères des 17 pays membres; une sorte de Comité Davignon à 17 susceptible de résoudre notamment et cela d'une manière pragmatique les problèmes qui pourraient surgir entre Strasbourg et Bruxelles. Par ailleurs, il propose également la nomination d'un parlementaire auprès de chaque Ministère des affaires étrangères afin



d'assurer la liaison entre les deux organes sur le plan national. Enfin, il estime que le Comité des Ministres devrait consulter plus fréquemment l'Assemblée Consultative, soit sous la forme d'avis écrits soit par la tenue de colloques dès que les circonstances l'exigent. Les propositions de l'Assemblée Consultative feront l'objet d'un document écrit qui sera adressé aux Gouvernements des 17 pays membres; elles seront discutées, après un examen approfondi par les Ministères des affaires étrangères, lors d'un colloque ultérieur.

### 7. Prochaines sessions

La 54ème session du Comité des Ministres aura lieu le 6 mai 1974 à Strasbourg. Elle coïncidera avec le 25ème anniversaire du Conseil de l'Europe, créé le 5 mai 1949 à Londres. Le 6 mai prochain débutera également à Strasbourg la 26ème session ordinaire de l'Assemblée Consultative. Diverses manifestations commémoratives s'y dérouleront à cette occasion ainsi que dans les capitales des 17 pays membres dans les jours qui précèdent cette date.

Par ailleurs, afin d'éviter les fréquents conflits de dates qui surgissaient avec d'autres organisations (Communautés européennes, OTAN...) pour la session traditionnelle de fin d'année du Comité des Ministres, il a été convenu que cette réunion aurait désormais lieu en principe au mois de novembre. La 55ème session du Comité des Ministres a été ainsi fixée au jeudi 28 novembre 1974 à Paris, le colloque avec l'Assemblée Consultative ayant lieu le lendemain 29 novembre.

Vous voudrez bien trouver ci-joint les trois interventions faites par le Chef du Département lors de la 53ème session concernant dans l'ordre le rôle futur du Conseil de l'Europe (annexe 1), la Conférence sur la sécurité et la

./.

- ./.  
./.
- coopération en Europe (annexe 2) et les relations entre l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique (annexe 3).

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Direction  
des organisations internationales

  
Keller

Copies

- aux Ambassades de Suisse à:

Athènes ✓	Budapest ✓	Madrid ✓	Prague ✓
Belgrade ✓	Helsinki ✓	Moscou ✓	Sofia ✓
Bucarest ✓	Lisbonne ✓	Ottawa ✓	Varsovie ✓
			Washington ✓

- Bureau de l'Observateur suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies, New York ✓
- Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales, Genève ✓
- Direction politique (3 exemplaires)
- Service de documentation politique ✓
- Service économique et financier ✓
- Direction du droit international public ✓
- Division du commerce (3 exemplaires) ✓
- Section des affaires scientifiques internationales, ✓  
Section des affaires culturelles et de l'UNESCO et ✓  
Secrétariat de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO  
de la Direction des organisations internationales ✓
- Bureau de l'intégration DPF/DFEP ✓
- Secrétariat du Chef du Département politique ✓
- M. l'Ambassadeur Bindschedler ✓
- M. le Conseiller fédéral P. Graber ✓
- M. l'Ambassadeur E. Thalmann ✓
- Annexes mentionnées
- M. le Ministre Nussbaumer ✓

Ba -1. Feb. 74 18

Rôle futur du Conseil de l'Europe

Dès lors que les règles de procédure du Comité des Ministres exigent que nos résolutions soient prises à l'unanimité des voix exprimées, personne, j'imagine, n'espérait que la résolution sur le rôle futur du Conseil de l'Europe aurait une très grande portée. De toute évidence, on ne pouvait se mettre d'accord que sur un commun dénominateur relativement modeste.

Quoi qu'il en soit, nous nous félicitons que deux idées, auxquelles la Suisse attache une importance toute particulière, aient pu trouver place dans le texte que nous allons adopter. Il s'agit en premier lieu de la confirmation du rôle politique que le Conseil de l'Europe, et notamment ses deux organes fondamentaux, est en mesure de jouer sur notre continent. Le rapport "Reverdin" avait déjà souligné cet aspect essentiel des activités de l'Assemblée Consultative. Nous sommes heureux qu'à son tour, le Groupe des Six ait insisté sur l'utilité des échanges de vues approfondis que permettent précisément nos réunions du Comité des Ministres. A ce propos, l'idée débattue au sein du Comité des Délégués, selon laquelle l'un ou l'autre des ministres pourrait introduire un sujet politique, après avoir fait connaître quelque temps avant la session les vues qu'il se propose de développer, permettrait à tous ses collègues de se préparer à une véritable discussion et mériterait pour cela d'être approfondie attentivement.

Par ailleurs, nous nous réjouissons que le Groupe des Six et plus tard les Délégués soient entrés si avant dans la recherche des méthodes et des moyens qui devraient assurer une véritable complémentarité entre notre Organisation et les Communautés. Cette idée, qui était au fond à l'origine même de l'exercice auquel s'est livré le Groupe des Six, doit être encore poursuivie. Nous pensons à cet égard aux divers mandats qui seront donnés à nos Délégués dont nous sommes convaincus qu'ils permettront l'établissement de relations

- 2 -

fructueuses et une collaboration continue à tous les niveaux d'abord entre Strasbourg et Bruxelles, puis aussi avec les autres institutions mentionnées dans le projet de résolution. Pour notre part, nous regrettons que nous ne soyons pas en mesure, ici et maintenant, de décider la création d'un Bureau de liaison du Conseil de l'Europe avec les Communautés européennes à Bruxelles. Mais nous partons de l'idée que la décision est simplement différée. D'autre part, notre désir de voir s'accroître le plus possible l'efficacité de notre Organisation nous range au nombre de ceux qui encouragent vivement les pays qui ne l'auraient pas encore fait d'établir une représentation permanente à Strasbourg. A ce propos, notre appel du pied s'adresse tout spécialement à nos amis norvégiens et danois. Nous ne doutons pas qu'on pourrait ainsi améliorer sensiblement le fonctionnement du mécanisme du Conseil de l'Europe, ce qui est notre intérêt à tous.

Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe

1. S'il fallait définir l'état des travaux de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, je serais tenté de dire qu'ils ont atteint un point d'articulation entre l'inventaire des problèmes qui se posent et les négociations que nécessitera, désormais, la rédaction de textes concluants et acceptables par tous les participants. C'est un stade où la vision des objectifs que l'on se fixait au départ peut être utilement confrontée aux chances de succès que l'on peut accorder à l'entreprise. Je vois dans l'occasion qui nous est ainsi offerte d'une réflexion commune sur un sujet de grande portée pour tous les Etats représentés ici une preuve significative de l'utilité du Conseil de l'Europe.
2. La Suisse s'est délibérément engagée dans une participation active à la Conférence européenne en fonction des buts que celle-ci s'est fixés, à savoir le renforcement de la paix et de la sécurité en Europe, ainsi que le renforcement de la coopération, des buts qui sont conformes aux objectifs essentiels de notre politique étrangère.
3. Située au coeur de l'Europe, la Suisse n'entend pas se contenter de proclamer ses objectifs; elle veut contribuer, en accord avec les réalités de l'Europe d'aujourd'hui, et dans la mesure de ses moyens, à les réaliser d'une manière durable.
4. Nous considérons que les développements politiques survenus sur notre continent durant ces dernières années ont créé un climat favorable à la participation de tous les Etats à une telle conférence. Aux Etats neutres, il s'offrait là l'occasion de s'engager activement dans le dialogue multilatéral et d'apporter une contribution positive et originale.
5. Au départ, les chances de succès de l'entreprise étaient à apprécier en fonction de l'objectif le plus élevé, c'est-à-dire le

renforcement de la paix. Une aussi large perspective obligeait à beaucoup de circonspection. Bien que notre continent ait été épargné par la guerre depuis bientôt trente ans, on ne peut se dissimuler le fait que la paix de l'Europe repose toujours sur un équilibre précaire. Si l'on souhaite que la Conférence consolide cet équilibre et qu'elle instaure en Europe une base permanente de paix, mais si l'on veut demeurer réaliste, on ne saurait en attendre que de modestes mesures successives propres à garantir une détente croissante. Lent et graduel, ce processus suppose nécessairement une longue patience.

6. La Conférence ne pouvait être ni une Conférence de la paix, ni même une négociation sur un objet précis. Nous l'abordions donc avec des ambitions restreintes et avec la conscience des risques que les fluctuations de la conjoncture politique internationale pouvaient faire courir à l'entreprise.

7. Arrivés au stade où nous sommes, une première conclusion qui peut être tirée du déroulement des travaux qui ont eu lieu jusqu'ici est que l'idée de détente a déjà acquis une certaine force, que tous les participants semblent reconnaître. Il est significatif que les événements de ce Moyen-Orient si proche de l'Europe n'ont pas compromis la poursuite des travaux de la Conférence. Il est difficile de ne pas y voir le désir des participants de sauvegarder ce que l'Europe a déjà réalisé dans la voie de la détente et les progrès qu'elle pourrait encore y réaliser, sans que cette tentative ne soit perturbée par des événements extérieurs au continent, et même si ceux-ci intéressent de près plusieurs d'entre eux.

8. A propos du déroulement de la deuxième phase de la Conférence, je voudrais faire une deuxième constatation. La conférence n'est pas devenue la tribune d'une grande puissance ni l'instrument d'une politique particulière. Au contraire, l'engagement actif d'un grand nombre d'Etats a permis un véritable élargissement du dialogue européen.

9. Qu'il soit difficile d'ordonner une matière aussi étendue en vue d'un programme cohérent qui puisse être l'objet d'un consensus général, nous n'en avons jamais douté, puisque beaucoup des questions posées sont depuis 25 ans parmi les plus controversées qui soient en Europe. Aussi nous avons déjà souligné, lors de la première phase de la Conférence à Helsinki, que nous souhaitons l'établissement de certaines priorités. Nous avons ainsi proposé de concentrer l'effort sur les aspects les plus importants, les plus directement en relation avec les progrès de la sécurité et de la détente en Europe. Ce sont avant tout: les principes qui doivent guider les relations entre Etats, les procédés susceptibles d'assurer une meilleure application de ces principes, tels qu'un système de règlement pacifique des différends, et les mesures servant à améliorer la connaissance réciproque et la confiance entre les personnes et les peuples d'Europe.

10. Cette préoccupation explique l'importance que nous attachons à la question des contacts humains et de l'information. La Suisse a présenté une proposition détaillée concernant les échanges d'information. C'est à la fois une étude approfondie du sujet et une évaluation attentive du développement des travaux de la Conférence qui nous y ont incités. Sur un sujet d'une telle importance pratique, il serait regrettable de n'aboutir qu'à des déclarations de bonnes intentions; nous avons voulu apporter notre contribution à la définition d'engagements concrets mais réalistes. Je relève d'ailleurs qu'à l'égard de l'ensemble des problèmes des contacts humains et de l'information, les positions de tous les Etats membres du Conseil de l'Europe sont presque identiques quant à la substance. En vérité, il est naturel que les principes démocratiques dont nous nous réclamons tous nous aient conduits à une communauté de vues sur une question qui est devenue, au cours des derniers mois, comme le centre des préoccupations qui s'attachent, pour les divers participants, à la troisième corbeille.

11. Dès le stade des discussions préparatoires de la Conférence, nous avons aussi consacré de grands efforts à l'élaboration d'une proposition détaillée d'un système de règlement pacifique des différends entre Etats. Nous voyons dans un tel système le corollaire, la conséquence logique du principe de la renonciation à l'usage de la force dans les relations internationales; il nous est apparu dès l'abord que l'élaboration d'une procédure, d'un mécanisme conçu spécifiquement pour les Etats européens et à la disposition de l'ensemble de ces Etats constituait une des seules possibilités de déboucher ici sur des résultats concrets. A défaut de tels résultats, il faudrait bien reconnaître que la Conférence ne se serait livrée, dans le domaine spécifique de la sécurité, qu'à de vains exercices de rhétorique.

12. Nous sommes prudents, bien sûr, dans l'évaluation des chances de réussite de notre projet. Les appuis qu'il a trouvés montrent cependant l'intérêt suscité par une méthode générale de règlement pacifique des différends entre Etats, même si on est encore loin d'avoir écarté tous les obstacles sur ce chemin. Nous savons bien que plusieurs Etats, qui ne sont pas tous situés à l'Est de l'Europe, forment encore de sérieuses réserves, pour les motifs les plus variés, à l'encontre du principe de l'arbitrage obligatoire. Le projet, tel que nous l'avons déposé, devra certainement être amendé sur plus d'un point. Une telle perspective n'est cependant pas de nature à nous détourner du chemin, où nous nous sommes engagés. Dans tous les cas, nous ne pourrions accepter que le projet fût vidé de tout contenu substantifique.

13. En faisant porter notre effort tant sur le règlement pacifique des différends que sur l'information, nous agissons sur le double plan qui, à nos yeux, doit être celui de la Conférence: d'une part, au niveau des Etats, seuls visés par le règlement pacifique, et, d'autre part, à l'échelle des individus qui, par un meilleur accès aux informations, ne pourront que mieux se connaître de part et



d'autre des frontières réciproques, ce qui est le seul moyen de vaincre les préjugés et de surmonter la méfiance.

14. Tenant à des progrès parallèles dans les travaux ressortissant aux trois corbeilles, nous avons également soumis à la Conférence deux propositions visant des mesures particulières susceptibles de faciliter le développement du commerce et des échanges de services; ces propositions répondent à notre préoccupation de surmonter, dans le domaine des échanges commerciaux aussi, les obstacles issus des conditions particulières régnant dans les diverses parties de notre continent.

15. Nous n'oublions pas cependant que la sécurité et la paix forment le fondement indispensable à partir duquel peut se développer la coopération dans tous les domaines, y compris celui des relations humaines. Il serait faux d'inverser cet ordre logique des choses, seul garant de solidité de l'oeuvre et donc de sa durée. Dans la phase de négociation et de rédaction qui débute actuellement, il faut trouver la voie des synthèses souhaitables sans passer le seuil au-delà duquel des formules acceptables par tout le monde videraient la Conférence de son sens et hypothéqueraient ses suites.

Relations entre l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique

Si la Suisse neutre demeure, pour cela, en dehors du dialogue engagé entre les Etats-Unis et leurs partenaires de l'Alliance atlantique à propos des modalités de leur coopération, elle ne suit pas moins ce dialogue avec l'attention d'un pays qui se sent à tout le moins indirectement concerné. Uni, l'Occident atlantique constitue un facteur d'équilibre mondial, et d'abord européen, qui peut ouvrir la voie à la détente sur notre continent. La Suisse, même si elle fonde ses déterminations politiques et sa défense nationale sur des bases entièrement indépendantes, est pourtant intéressée aux progrès de la coopération dans la partie du monde à laquelle elle appartient. Nous souhaitons donc que le dialogue atlantique débouche sur des solutions qui préservent la force des liens existant entre les pays européens et les Etats-Unis, entre les pays attachés à des valeurs et à des aspirations communes fondées sur l'héritage partagé de leur civilisation.

La Communauté européenne est également engagée dans un dialogue avec les Etats-Unis, en vue d'une coopération améliorée dans un grand nombre de domaines où des problèmes et des difficultés similaires les confrontent. Sans conteste, la politique de détente et de coopération en Europe comme l'aide aux pays en voie de développement, la nécessité d'orienter la politique économique dans le sens du développement du commerce international et de la maîtrise des difficultés monétaires, le défi que représentent pour tous l'inflation, l'approvisionnement en matières premières, comme les menaces contre l'environnement, appellent des solutions communes.

Les rapports étroits que la Suisse entretient avec tous les pays concernés, dans le domaine économique et social, son ouverture aux préoccupations de cette partie du monde, la portent tout naturellement à participer, comme elle l'a toujours fait, à la solution des

problèmes pratiques qu'affrontent ces nations. Nous serons toujours prêts à partager avec les pays de l'Europe et de l'Amérique du Nord tout effort entrepris, sur une base d'égalité, en vue d'élargir et de rendre plus efficace la coopération actuelle.

Nous voyons bien, par exemple, la nécessité d'un tel effort commun pour maintenir un équilibre multilatéral entre les politiques commerciales pratiquées sur les deux rives de l'Atlantique. Nous sommes aujourd'hui engagés dans une Europe occidentale libre-échangiste qui a consolidé sur une base contractuelle les courants commerciaux existant sur notre continent. L'aménagement des relations avec les Etats-Unis qu'il s'agit d'entreprendre maintenant nécessite à la fois les négociations qui se poursuivent dans les enceintes multilatérales appropriées et des dialogues particuliers qui devront naturellement s'intégrer dans la recherche d'une solution d'ensemble.

Je viens de parler d'une coopération internationale approfondie qui est possible et nécessaire entre des Etats qui ont atteint un degré de développement comparable, qui se régissent selon des principes communs. Mais il va de soi que la Suisse est aussi ouverte et entend demeurer ouverte à une coopération avec les autres régions du monde, notamment avec la partie orientale de l'Europe, ainsi que nous l'avons manifesté à propos de la CSCE.

Le Conseil de l'Europe est le lieu pour nous irremplaçable, qui permet aux pays membres d'exposer leurs conceptions sur les problèmes qui les intéressent tous. Pour les Etats neutres, en particulier, cette tribune permet de faire valoir les diversités qui coexistent en Europe. Si un puissant facteur de civilisation a formé entre les pays de l'Europe occidentale entière et de l'Amérique du Nord une communauté et des relations mutuelles auxquelles nous sommes attachés, il n'en est pas moins vrai que tous ces pays ont chacun des structures et des particularités qui ajoutent à cette communauté de civilisation les modulations propres au génie de chacun, qu'il s'agit de préserver. Nous souhaitons pour notre part que nos partenaires, dans ce cadre, comprennent aussi bien notre position particulière que notre volonté de participation.